

PRÉREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS DE FORMATION

- Connaître les missions d'un EPI
- Savoir donner l'alarme et l'alerte
- Savoir utiliser les moyens de première intervention
- Connaître le danger des fumées
- Connaître les techniques et les consignes de sécurité de l'établissement
- Remplir les obligations au regard de la législation du code du travail

DURÉE DE FORMATION

- 1/2 journée (3 h)

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DÉLAI D'ACCÈS

- Contacter l'IREP pour obtenir l'ensemble des informations relatives à l'inscription en formation.
- Accès aux formations 1 jour minimum entre la demande et le début de l'action de formation, sous réserve de disponibilité

TARIFS

- Merci de contacter l'IREP pour obtenir un devis adapté à votre parcours et votre projet.

DÉCOUPAGE DE LA FORMATION

| | |
|---------------------------------|--|
| Présentation du rôle d'Équipier | - <i>Article R4227-38 du Code du Travail</i> |
| Incendie | <ul style="list-style-type: none"> - La réglementation - Les causes et conséquences d'un incendie - Le triangle du feu - Les classes de feu - Modes de propagation du feu - Les modes de fonctionnement - Les techniques d'intervention - Le danger des fumées - Mise en sécurité des occupants - L'alerte des secours |

MÉTHODES ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES

- Partie théorique : apports théoriques, supports pédagogiques, projections
- Partie pratique : mises en situation (feux de classe a/B, feu d'origine électrique, distance d'attaque)

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION DE LA FORMATION

- Évaluations pratique des acquis en fin de formation
- Un certificat de réalisation sera transmis en fin de formation.

ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- L'IREP (irep@institut-don-bosco.fr) bénéficie de deux référents Handicap, que vous pouvez contacter :
 - ANDREBE Corinne - candrebe@institut-don-bosco.fr
 - JOUIN Sophie - sjouin@institut-don-bosco.fr
- L'IREP travaille en partenariat avec le Centre Ressource Formation Handicap (CRFH) afin d'adapter les conditions et/ou le parcours de formation si nécessaire.
- Vous pouvez contacter l'IREP et les référentes pour toute demande d'information relative à l'entrée en formation et le suivi de votre parcours.

POUR CONTACTER L'IREP

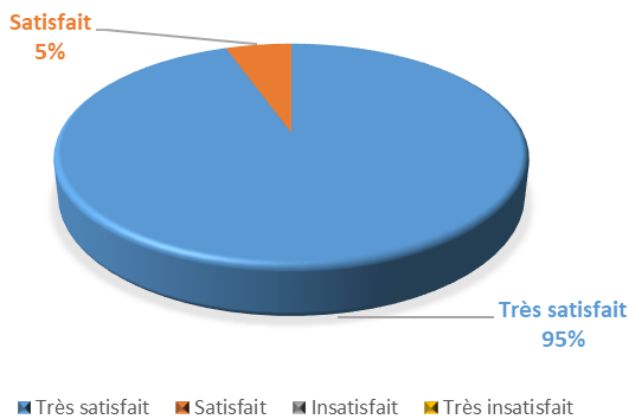
Contactez le secrétariat au 05.56.75.13.67 ou par mail : irep@institut-don-bosco.fr

Adresse : 40 rue des cèdres, 33 170 Gradignan
Ouvert du Lundi au Vendredi de 8h30 à 17h30.

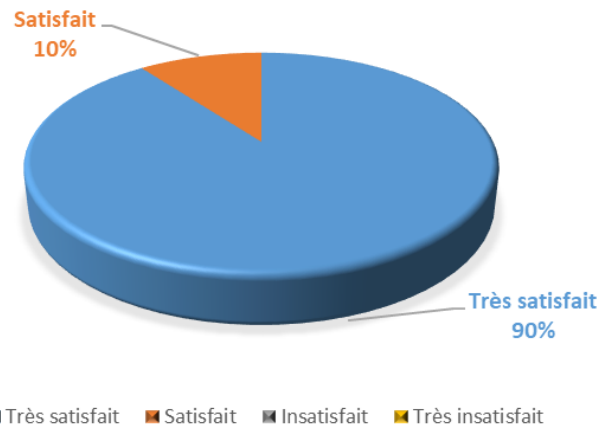
⇒ Accessibilité aux personnes en situation de handicap.

APPRÉCIATION GÉNÉRALE DE LA FORMATION (ANNÉE 2022, SUR 147 STAGIAIRES DU PÔLE RÉGLEMENTAIRE)

APPRÉCIATION GÉNÉRALE



ATTEINTE DES OBJECTIFS



95 % des stagiaires (139 stagiaires) ayant suivis une formation de notre Pôle Réglementaire indiquent être très satisfaits et 5 % (8 stagiaires) satisfaits de leur parcours de formation

90 % des stagiaires (132 stagiaires) ayant suivi une formation du Pôle Réglementaire ont atteints tous leurs objectifs.